

Que reste-il des CAP et du dialogue social ?

La loi de transformation de la fonction publique (2019) a réduit fortement le rôle des Commissions Administratives Paritaires (CAP).

A compter de 2023, après le renouvellement général des instances, les CAP ne seront plus compétentes par corps et par grade mais par catégories hiérarchiques (A, B, C)

Face au risque d'arbitraire : restons mobilisé·es

La politique de fond menée par les gouvernements successifs depuis plusieurs années vise à réduire la représentation du personnel assurée par leurs élu·es dans différentes instances de décisions. Les nouvelles CAP n'y font pas exception.

Une représentativité en chute libre : dans les nouvelles CAP, les représentant·es du personnel sont moins nombreux·ses qu'auparavant. De **50 représentant·es** du personnel regroupé·es par Corps/Grades, des AT aux DR, les commissions administratives paritaires vont passer à **16 représentant·es** du personnel réparti·es en 4 CAP (voir la liste au verso).

Concernant les promotions des ingénieur·es et technicien·nes :

Les tableaux annuels d'avancement de grade et listes d'aptitudes pour les changements de corps des IT ne sont plus soumis à l'avis préalable des CAP des corps concernés. C'est donc une commission de promotion composée exclusivement de représentant·es de la Direction appelée **Comité de Valorisation des Parcours Professionnels (CVPP)** qui statue unilatéralement sur les promotions et avancements depuis le 1er janvier 2021.

Les représentant·es du personnel n'y sont associé·es à aucun niveau.

Pour compenser la réduction du nombre de représentant·es, nous devons pouvoir afficher une légitimité sans équivoque, qui ne peut s'obtenir que par **une participation massive à ces élections.**

Vos élu·es siègent en CAP pour défendre :

Les fonctionnaires stagiaires :

- ⇒ En demandant la mise en place de comités de suivi pour les accompagner dans leur année de stage,
- ⇒ En demandant une prolongation de stage afin de dénouer des problèmes relationnels, des problèmes d'encadrement... L'année de stage doit être considérée comme une période d'adaptation de la nouvelle recrue avec accès à des formations complémentaires... et non comme une mise à l'épreuve !
- ⇒ Nous avons pu obtenir la titularisation d'un bon nombre d'agent·es par notre investissement dans ces instances. Nous suivons aussi les agents après leur titularisation.

Les personnels en situation de handicap :

- ⇒ Nous sommes très attentifs au suivi des agent·es en situation de handicap.

Les agent·e·s tout au long de leur carrière

- ⇒ A l'issue des CVPP et de leur procédure opaque, nous avons accompagné des collègues IT pour des recours, à la suite d'erreurs constatées dans leur dossier administratif ou de litiges sur l'appréciation professionnelle.
- ⇒ Nous assurons, avec rigueur et humanité, le lien entre l'agent·e, sa hiérarchie et son environnement professionnel, lors de situations difficiles.

Les CAP peuvent être saisies

par l'administration, pour avis sur :

- CAP disciplinaires : sanctions, licenciements
- CAP individuelles : licenciement en cours de stage, refus de titularisation (prolongement de stage), licenciements (après refus de 3 postes proposés) dans le cadre d'une restructuration ou d'une réintégration

par l'agent, notamment sur :

- accompagnement de contentieux aux CVPP pour les ITA
- révision du compte-rendu d'entretien professionnel
- refus de formation
- refus de démission, de temps partiel, d'ouverture du compte épargne temps, de télétravail

**Votez
SUD !**

Les procédures changent, nos valeurs restent

Depuis des années, nos élu-es s'engagent aux côtés du personnel en suivant une ligne de conduite qui mise sur l'intégrité et la sincérité des représentant-es SUD :

- ✓ nos élu-es mettront à votre service leur **compétence** et leur détermination **pour vous défendre efficacement**
- ✓ nos élu-es agiront dans la transparence et en toute indépendance et **en préservant toujours la confidentialité des échanges**
- ✓ nos élu-es **lutteront contre** toutes les formes de **discrimination**, de **harcèlement** et de **domination**
- ✓ nos élu-es défendront encore et **toujours les intérêts des agent-es au sein des collectifs dans un souci d'équité.**

Les candidat-e-s présentés par SUD-Recherche EPST pour un mandat de 4 ans :

Le vote s'effectue pour la CAP dont vous relevez.

• CAP N°1 - DR et CR (catégorie A "chercheurs")

4 Représentant-es élu-es

1	Merlot	Elodie	DR2	Bretagne-Normandie
2	Mothe	Frédéric	CRCN	Grand-e-st-Nancy
3	Goldringer	Isabelle	DR2	Ile-de-France-Versailles-Saclay
4	Pezenec	Stéphane	CRHC	Bretagne-Normandie
5	Candau	Jacqueline	DR2	Nouvelle-Aquitaine-Bordeaux
6	Yvinec	Romain	CRCN	Val de Loire
7	Deldrève	Valérie	DR2	Nouvelle-Aquitaine-Bordeaux
8	Guillemin	Pierre	CRCN	Grand-e-st-Nancy

• CAP N°2 - IR, IE et AI (catégorie A "IT")

6 Représentant-es élu-es

1	Rocquencourt	Agnès	IEHC	Val de Loire
2	Cotteux	Eric	IEHC	Occitanie-Montpellier
3	Sarrazin	Martine	AI	Bretagne-Normandie
4	Rechauchère	Olivier	IRHC	Ile-de-France-Jouy-en-Josas-Antony
5	Curt	Corinne	IRHC	Provence-Alpes-Côte d'Azur
6	Juille	Jérôme	AI	Occitanie-Toulouse
7	Grisot	Ghislaine	IECN	Lyon-Grenoble-Auvergne-Rhône-Alpes
8	Naud	Olivier	IRHC	Occitanie-Montpellier
9	Bodénès	Catherine	IEHC	Nouvelle-Aquitaine-Bordeaux
10	Guiziou	Fabrice	IEHC	Bretagne-Normandie
11	Mistou	Marie-Noel	IR2	Ile-de-France-Versailles-Saclay
12	Marché	Laurent	IECN	Pays de la Loire

• CAP N°3 - TR (catégorie B)

4 Représentant-es élu-es

1	Coste	Pascale	TRSUP	Nouvelle-Aquitaine-Bordeaux
2	Guibert	Olivier	TRNO	Provence-Alpes-Côte d'Azur
3	Koch	Christine	TRSUP	Val de Loire
4	Le Bars	Jean-Marc	TREX	Ile-de-France-Jouy-en-Josas-Antony
5	Gandon-Sachs	Charlotte	TRNO	Ile-de-France-Versailles-Saclay
6	Trainini	Claude	TRNO	Occitanie-Toulouse
7	Bonhomme	Nathalie	TREX	Bretagne-Normandie
8	Ploquin	Stéphane	TREX	Clermont-Auvergne-Rhône-Alpes

• CAP N°4 - AT (catégorie C)

2 Représentant-es élu-es

1	Dorne	Marie-Annick	ATP1	Grand-Est-Colmar
2	Roussarie	Hugues	ATP1	Nouvelle-Aquitaine-Bordeaux
3	Jorajuria	Marie-Thérèse	ATP2	Nouvelle-Aquitaine-Bordeaux
4	Gernigon	Mickaël	ATP1	Bretagne-Normandie



Pour un travail dans la recherche riche de sens et un revenu décent !
Toutes et tous SOLIDAIRES : votez SUD Recherche EPST !

Pour avoir plus d'information sur l'activité du syndicat SUD – n'hésitez pas à prendre contact !